Charte des utilisateurs agricoles de produits phytosanitaires du Val d'Oise

Comité de suivi janvier 2021

Participants

La réunion s'est tenue le mercredi 27 janvier 2021 à 10h en visioconférence.

Structure	Nom Prénom	Mission	Présent	Excusé
Chambre d'agriculture de Région IDF	Benoît HARANGER	Membre Commission Environnement	X	
Chambre d'agriculture de Région IDF	Laurence SABLIER	Chef de service Environnement	X	
Chambre d'agriculture de Région IDF	Sébastien PHILIPPE	Chargé d'études agro-environnement	X	
Chambre d'agriculture de Région IDF	Corinne MARCHAND	Assistante service Environnement	X	
Fédération des Syndicats d'Exploitants Agricoles Île-de-France	Godefroy POTIN	Représentant		
Jeunes Agriculteurs Île-de-France Ouest	Nicolas HERVIN	Président Val d'Oise		X
Direction Départementale des Territoires du Val d'Oise	Bruno VARNIERE	Chef du Pôle économie agricole	X	
Direction Départementale des Territoires du Val d'Oise	Sébastien REMY FERNANDES	Chef de service adjoint Agriculture de la Forêt et de l'Environnement	X	
Union des Maires du Val d'Oise	Philippe TISSIER	Directeur		
Conseil Départemental du Val d'Oise	Daniel DESSE	Vice-Président délégué à l'Environnement et au Développement Durable	X	
Conseil Départemental du Val d'Oise	Line FOURNEL	Responsable du Service Eau et Assainissement	X	

Un entretien téléphonique a ensuite eu lieu entre la Chambre d'agriculture et l'Union des Maires le mercredi 03 février 2021.

Ordre du jour

1. Appropriation de la charte et de la règlementation sur le terrain
2. Information de la population sur l'actualité culturale
3. Attendus et fonctionnement du comité de suivi
4. Attendus et fonctionnement de la cellule de conciliation

Décisions

La Direction Départementale des Territoires pourra faire un focus sur la réglementation des distances de sécurité riverain lors des réunions sur la PAC à destination des agriculteurs. Dans l'attente de la tenue de ces réunions, elle communiquera au moment des déclarations PAC.

Le Conseil Départemental fera une communication dans son magazine au sujet de la charte et de ses engagements. L'Union des Maires relaiera également une communication en ce sens (courrier double en-tête ?).

Les membres décident de proposer aux 2 Parcs Naturels Régionaux de faire partie du comité de suivi.

La profession agricole identifie des agriculteurs référents qui puissent être mobilisés lors de conciliation. La Chambre d'agriculture proposera des formations à ces agriculteurs, tant sur le fond du sujet que sur la gestion des situations de médiation.

L'Union des Maires propose de faire intervenir des représentants de la profession agricole lors d'un prochain conseil d'administration, afin de parler du bon voisinage : charte des utilisateurs agricoles de produits phytosanitaires, circulations agricoles, dépôts sauvages, etc.

La Chambre d'agriculture de Région Île-de-France effectuera une nouvelle communication au sujet de la règlementation relative aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques dès que la Fédération des Syndicats d'Exploitants Agricoles aura fait parvenir un exemplaire plastifié de la charte à ses adhérents (février 2021 a priori).

La Chambre d'Agriculture continue de transmettre aux mairies du Val d'Oise un support reprenant l'actualité culturale en grandes cultures, qu'elle accompagne d'une invite à publication via le journal communal, et le diffuse en parallèle à l'Union des Maires du Val d'Oise.

Les membres du comité actent le principe de faire remonter toutes les saisies dont ils ont connaissance à propos des traitements phytosanitaires à proximité des zones habitées à la cellule de conciliation.

La cellule de conciliation :

- contribue à faire régler la situation au niveau local chaque fois que c'est possible, en appuyant les agriculteurs ou maires sur des questions précises s'ils en ressentent le besoin ;
- si la gestion locale n'est pas possible, met en route une procédure de conciliation avec ses membres pertinents.

Le prochain comité de suivi se réunira avant l'été 2021 (période mai-juin).

Le présent compte-rendu est publié en ligne en libre accès par chacun de ses membres.